

## LE PRIX DES CHOSES

Nous avons découvert au cours des épisodes précédents quelques notions à propos de la valeur des choses. Je vous suggère de faire un voyage dans cet univers pour mettre en lumière l'évolution des prix. Bien entendu, ne vous attendez pas à pouvoir comparer point par point avec le panier de la ménagère que nous connaissons aujourd'hui !

Le prix du vin et celui des tonneaux n'ont plus de secret pour nous mais il est compliqué de comparer avec les prix d'aujourd'hui. Imaginez le prix d'une botte de vin valant 50 livres<sup>1</sup> en 1720 quand le fût neuf ne vaut que trois livres alors qu'aujourd'hui le contenant vaut souvent plus cher que le contenu!

Les trois bottes de vin livrées au Bois Sainte Marie en 1679, valent 63 livres, soit 21 livres la botte tandis qu'en 1740, le vin vaut 42 livres la botte, mais certaines cuvées en 1747, preuve d'une qualité recherchée et reconnue, atteignent à Juliéna 80 livres la botte exemptes de toute commission.

En 1670, le curé de Juliéna achète et commande contractuellement pour une durée de six ans 180 fûts par an à 33 sols l'unité. En 1700, les fûts valent 38 sols pièce. En 1750, ils valent trois livres (60sols), et les feuilletes 2 livres l'unité en 1754. En 1752, Lanayrie achète cinquante fûts à Champellier de Tramayes à trois livres six sols chacune (66 sols) livrées à Diane, en 1773, ils valent 4 livres 10 sols (90 sols). En somme, le prix des fûts a triplé en un siècle. Par ailleurs, nous avons tous en mémoire Jean-Baptiste Charrier qui paye 15 livres les merrains de chêne nécessaires pour faire une cuve de 60 hl en 1699.

En 1705, la coupe de blé vaut 16 à 22 sols, On ne connaît pas le volume de la coupe mais on sait qu'un gendre pour se conformer au testament de son beau-père en attribue 15 à la veuve pour sa pension annuelle de subsistance. Un marché de la même période fait état de la vente de 15 mesures de seigle et de six de froment, mesure de Bussière, rendues au dépôt de Diane au prix de 42 livres soit deux livres la mesure qui doit être d'un volume double car deux fois plus chère.

Le prix du café, luxe incomparable, valant trois livres 15 sols la

---

<sup>1</sup> Rappelons-nous la valeur de la livre monnaie qui vaut vingt sols.

demi-livre<sup>2</sup> bien marchandé et acheté en grain de peur qu'il ne soit frelaté comme nous l'apprend un ami lyonnais de Blondel en 1720, dépasse celui d'un fût neuf ! Imaginez la proportion en sachant qu'un fût neuf aujourd'hui vaut 700 € !

Le prix de l'argent est stable : il se prête au sol la livre, la livre valant vingt sols, l'intérêt courant est de cinq pour cent. Les nombreux contrats de rente établis chez Blondel entre 1698 et 1705 nous apprennent que les contractants versent 5 % d'intérêt et ceci jusqu'à ce qu'ils soient en état de rembourser le capital et que c'est une ordonnance royale qui établit ce taux. Oui, l'inflation va bon train : un Louis d'or vaut 12 livres et demie en 1702 quand il en vaut 24 en 1740 ! Les obligations émises servent d'hypothèques aux prêteurs qui les détiennent jusqu'au remboursement complet de la dette par l'emprunteur.

Voilà ce qu'il vous en coûtera de passer devant Mr le curé :

30 sols pour un enterrement,

10 sols pour une grand-messe,

5 sols pour la messe basse,

5 sols pour un cierge.

30 sols pour le drap recouvrant le défunt et les quatre flambeaux.

Songez au budget à prévoir pour le repos de votre âme sachant qu'il n'est pas rare que les testaments fassent état de plusieurs douzaines de messes, treize douzaines pour les plus empressés à s'acheter une place au Paradis !

Un acte de 1729 nous renseigne sur le prix de la couverture à taille ouverte des toits du domaine de la Varenne appartenant à Jean Baptiste Charrier, le chanoine d'Ainay. Il lui en coûtera 99 livres, charge à lui de remettre un tonneau de buvande et quatre asnées de blé seigle aux deux maçons de la Marche présents à Jullié auxquels il remet le chantier et de faire charrier sur les lieux par ses vigneronns tous les matériaux nécessaires à l'ouvrage.

Le prix du bétail fluctue fortement en fonction de son état : Blondel au début des années 1700 établit un acte où 4 bœufs et 4 vaches valent 300 livres alors que dans le même temps, six bœufs et quatre vaches valent 474 livres. En 1740, Lespinasse, maquignon de Cenves vend à Chasselas des bœufs et des vaches dont le prix comparé au marché de 1700 mettrait le

---

2 La livre poids de ville à Lyon vaut : 420,97 g

cours des 4 bœufs et 4 vaches à 516 livres soit une augmentation annuelle du cours du bétail de 1,8 % l'an.

En 1740, chez Defranc notaire de Jullié, une vache est estimée 24 livres dans un inventaire alors que Lespinasse en vend deux pour 108 livres. Comme aujourd'hui, l'état et l'âge du bétail est déterminant en matière de prix. Rappelons-nous Antoine Laplace qui achète sa vache en 1711 à 36 livres.

Difficile de déterminer l'inflation du cours des choses qui fluctue d'un bien à un autre. Quoiqu'il en soit, un inventaire de 1700 nous apprend qu'un cheval à poils rouges vaut trente livres tout harnaché. Pour l'atteler à un char à quatre roues de bois il vous en coûtera douze livres de plus. Si vous comptez vendanger, ajoutez 17 livres pour deux baignoires, huit bennes et neuf seaux.

Pour acheter de la vigne, comptez 50 livres la coupée en 1702 si elle est située au Bois de la Salle. Sans lieu-dit, il vous suffira de 33 livres. Les lieux-dits et la qualité attendue des vins qui y sont produits ont déjà une réputation dont témoigne leur prix!

Le salaire des domestiques nous est donné par un acte de 1747 où Louis Thevenet touche 181 livres pour trois années passées au service de Jean Raclet le chirurgien de Jullié. Oui, vous comptez bien ! Soixante livres pour toute une année de labeur, un petit peu plus d'une livre par semaine de travail, juste de quoi s'acheter une coupée de la terre qu'a acheté Margerand le meunier des Chanoriers la même année. Faible inflation en revanche pour l'année de gage des valets de ferme qui est de 55 livres en 1723.

Tout se monnaie et l'enseignement d'un métier n'échappe pas à la règle. Un cordonnier qui s'engage à apprendre son métier à un apprenti doit lui fournir la buvante, le lit, le bouillon pour tremper la soupe. Il sera défrayé annuellement de soixante neuf livres par l'apprenti ou sa famille à condition que le jeune ne se divertisse pas ailleurs si ce n'est quinze jours pour les vendanges. En 1752, Marie Thomas de Chénas s'est mise en apprentissage chez Jean Courtois tailleur d'habits d'hommes et de femmes à Julié pour une année moyennant soixante dix huit livres. Elle sera nourrie, logée, couchée et vêtue et son maître d'apprentissage promet de lui montrer et enseigner en son honneur et conscience le métier de tailleur

sans rien lui cacher.

La justice coûte très cher. Un simple désistement de procédure criminelle se monnaie au prix fort. Le prix d'un tel acte est fonction du coût de la procédure et intervient avant que la sanction ne devienne exécutoire. Pour des excès en voies de fait et des paroles injurieuses dont il a été victime, Me Caillot notaire, procureur postulant en la justice de Jullié obtient de Benoît Patissier maréchal de St Amour la somme de quatre vingt six livres en 1747. Caillot consent moyennant cette somme que le décret de prise de corps prononcé par le juge de Chaintré ainsi que les procédures faites en conséquence demeurent nuls, sans effet et comme non avenues. Le prix de la justice est très élevé même à l'échelon local, aller en appel devant le tribunal du bailliage effraie les justiciables qui préfèrent se désister à l'amiable.

Les constructions neuves et les agrandissements ne manquent pas. Des devis sont établis devant notaire. Ainsi lorsque en 1752, l'église de Juliénas voit sa nef agrandie à l'ouest, le marché de toute la pierre de taille utilisée pour la grande porte, la rosace, le pignon et sa corniche avec le piédestal où sera enserrée la croix ainsi que le perron avec ses deux marches et son plafond est conclu pour la somme de trois cent livres.

Le droit d'abeurvis<sup>3</sup> sur lequel nous reviendront en détail se monnaie bien sûr. Jean Lespinasse est un important marchand de bétail de Cenves, il loue en 1755 un droit d'abeurvis pour ses prés à Jean-Baptiste Michon seigneur de Pierreclos et de Cenves selon une rente annuelle de deux cent livres payable sous la forme de cent soixante coupes de seigle, ce qui met la coupe de seigle, mesure de Cenves, à une livre cinq sols. C'est son granger, Philibert Lassarra qui livrera ce seigle sur la portion revenant à Lespinasse propriétaire du grangeage.

Georges Antoine Charrier quant à lui, ne demande que trente sols soit une livre et demie en 1749 mais il s'agit ici de n'abreuver qu'un seul pré à Germolles à l'aide d'une raie de vingt quatre pieds de long, un pied de large et demi pied de profond avec toutefois la fourniture, comme étrenne pour acter le marché, d'un cochon de lait ou d'une dinde bien grasse à la St Jean !

---

3 Droit de prise d'eau dans une rivière appartenant en général au seigneur qui permet d'arroser, d'abreuver les prés.

Si l'eau n'a pas de prix, elle a un coût, dit-on souvent! Le droit de puisage est là pour en attester. Marie Guérin de Pruzilly vend en 1752 devant Caillot le droit de puisage d'un puits lui appartenant à Mathieu Benon pour vingt livres payées en bonnes espèces ayant cours.

Les charges d'office s'achètent et se vendent après une procuration "ad resignandum" passée devant les services de la Chancellerie. En 1749, Ennemond Chanorier greffier de Jullié, achète à Claudine Dagonnaud veuve de François Bonnetain la charge et office d'huissier audiencier de la chatellenie royale de Prissé pour le prix de quatre cent cinquante livres afin de jouir des honneurs, prérogatives et émoluments qui y sont affectés.

Le tirage au sort pour aller servir à la Milice est tombé sur Claude Benon lors du tirage de la paroisse de Juliéas le 29 septembre 1758. Son père achète les services d'un remplaçant qu'on est allé chercher à Corbigny. On lui promet cent soixante deux livres dont quatre vingt treize seront payées dans trois ans. Le remplaçant ira rejoindre le bataillon de la milice de Tarare le 20 octobre suivant. L'histoire ne dit pas si le remplaçant est revenu vivant de son service pour profiter de son pécule !

Les domaines changent de main également. Celui des Chanoriers que nous avons connu appartenant à Jean de Lor de Chavanne seigneur du Coingt, qu'Élisabeth Durousset sa veuve loue à moitié fruits, est acheté par Jean-Baptiste Charrier chanoine d'Ainay le nouveau prieur de la Salle en 1758 à Jean-Elisabeth de Berthelot de Murzeau de Bellefond capitaine au régiment d'Angoumois héritier de la veuve pour la somme de trois mille livres.

La Roche possède son four à tuiles que nous voyons encore trôner fièrement plus haut que le moulin-scie et sa retenue. Nous ne trouvons rien le concernant. En revanche, en 1735, le fourneau à tuiles avec la loge à faire les tuiles et la faculté de prendre de la terre à faire des tuiles où bon lui semblera à moins de dommages que faire se pourra dans les fonds du seigneur est loué par messire François Léonard de Chevrière, libre seigneur de Saint Mauris, vicomte du Thil, Vauxrenard, Emeringes, le Soleil du Péage de Mâcon<sup>4</sup> à François Large de Vauxrenard. On lui adjoint pour son usage le pré de Borfond, un coin de jardin, une chambre et une écurie, le tout pour le prix annuel de cent cinquante livres et deux poulets

---

4 La titulature de cet éminent personnage n'est pas complète !

de géline.

Dans le même ordre d'idée, le prieur de la salle loue le moulin du fief à Michel Perrachon de Jullié cent cinquante livres en 1730.

La maison de Diane, important domaine, lieu de passage et de stockage comme nous l'avons appris lors du premier épisode est louée à la charnière du siècle mille six cent vingt livres avec le péage, les dépendances, les deux granges du château de la Charme et deux domaines de Boubon.

Le meilleur endroit pour trouver les prix des ustensiles, des meubles et des habits, ce sont les inventaires faits à la suite des testaments. Une véritable mine d'or que ces écrits. Façon de parler car, lorsque l'on prend connaissance de l'inventaire d'un humble sujet de sa majesté, on est ému par la vétusté et la très faible valeur du mobilier et des quelques hardes et nippes qui composent sa garde-robe.

Voyons plutôt. Le 14 mai 1699, Blondel procède à l'inventaire des biens de Pierre Fodon, voilà l'état des lieux.

une table en bois cerisier avec son banc : 4 livres

une maie pétrissoire<sup>5</sup> : 5 livres

une vieille arche tenant soixante coupes de blé : 3 livres

une autre arche de bois noyer fermant à clef : 6 livres

deux lits garnis de leur couestre de plumes, couvertes, coussins, linceul et tour de toile le tout usé : 24 livres

cinq petits coffres fermant à clef de peu de valeur : 6 livres

treize linceuls de toile de ménage, douze serviettes de tréjaz, cinq nappes: 30 livres

deux chaudrons, trois pots de fer avec leur couvercle: 10 livres

une casse frissoire<sup>6</sup>, neuf assiettes, douze plats, six écuelles, une aiguière, deux salières et une douzaine de cuillères le tout en étain avec un chandelier en cuivre : 30 livres

deux roues ferrées : 15 livres

une thine<sup>7</sup> de cinquante bennes : 20 livres

neuf bottes de vin claret pur et net : 75 livres la botte

Voilà toute la fortune de cet homme veuf qui est estimée à mille livres. Si l'on décompte le prix du vin, l'ensemble de tout son bien s'élève à 325 livres.

Je termine là cet inventaire à la Prévert en sachant qu'il est difficile d'être exhaustif et que chaque voyage dans les archives nous livre son nouveau lot de trouvailles ! Nous reviendrons plus largement dans les

---

5 Un pétrin

6 Une poêle à frire

7 Une cuve de vinification

épisodes à venir sur certains des sujets évoqués ici sommairement. Ils méritent en effet toute notre attention riches qu'ils sont en éléments mettant en lumière une vie Julliatonne de plus en plus précise et concrète.

Robert BRIDET